

MARDI 28 MAI 2024

MOBILISATION DE LA DOUANE POUR LES JOP :

À VOS MARQUES..., PAS PRÊTS ?...,

NE PARTEZ PAS !!!



Alors que la flamme olympique arpente les rues des grandes villes du pays depuis quelques semaines, l'administration peaufine le cadre de sa mobilisation pour les Jeux. Le CSAR a permis de faire un nouveau point d'étape.

Les modalités de versement des primes ont d'ailleurs pu être confirmées !



LA PRIME DE MOBILISATION POUR LES JO/JOP 2024

Pour dissiper toute incertitude, le Directeur Général s'est engagé en premier lieu à adresser un courrier aux agents pour confirmer les montants des primes établis :

- **700 €** pour les unités mobilisées au moins à **50 % inclus et jusqu'à 70 % exclus** ;
- **1000 €** pour les unités mobilisées partout en France entre **70 % et 80 % exclus** ;
- **1500 €** pour les unités mobilisées entre **80 et 100 % hors Ile-de-France** ;
- **1900 €** pour les unités mobilisées entre **80 et 100 % en Ile-de-France**.

Les taux de mobilisation resteront désormais fixes. Les fonds sont alloués par le Ministère. **À notre demande, le calendrier des paiements a été approuvé : la prime sera octroyée aux agents mobilisés dans la paie de novembre.**



Toujours en réponse à notre délégation, le Directeur Général a confirmé que la Douane sera effectivement mobilisée autour de quatre principales missions (contrôle des flux, dédouanement, lutte contre les contrefaçons, garde frontières), **ce qui exclut les actions de maintien de l'ordre.**

Un tableau de synthèse est mis à jour régulièrement par la DG afin d'identifier les situations connues en lien direct avec la mobilisation et les mesures dédiées. Il a toutefois été précisé différents points :

- **Les stagiaires ACP2** suivent une formation initiale à l'ENDLR, adaptée aux exigences particulières de cette session. Leur affectation temporaire dans les services désignés (brigades mobilisées) sera établie selon leurs préférences et aura lieu durant la première semaine de juillet. **L'évaluation des stagiaires sera enregistrée dans un livret de stage simplifié et se déroulera en deux phases pour cet événement.** L'accent sera mis principalement sur l'évaluation de leur savoir-être.
- **Les agents éligibles au télétravail mais non mobilisés pour les JO** pourront, de manière exceptionnelle, augmenter leur quotité au-delà de trois jours en demandant le télétravail exceptionnel (cf note du 6 mai 2024 qui a d'ailleurs relevé le plafond annuel).
- **Les autres agents non mobilisés, qui ne peuvent pas travailler à distance**, bénéficieront d'aménagements d'horaires.

Cependant, plusieurs situations identifiées par nos deux organisations restent sans réponse :

- **Tous les stagiaires ACP2 auront-ils un logement sur leur lieu de renfort**, notamment ceux affectés en dehors des régions IDF, HDF et PACA Corse ? Ceux qui n'auront pas accès à un logement mis à disposition, bénéficieront-ils d'une prise en charge de leurs frais d'hébergement ? En l'absence d'une telle mesure, cela constituerait une inégalité manifeste de traitement.
- En ce qui concerne **les EMCAE, qui sont parmi les plus engagés, auront-elles connaissance de leur affectation** ? Seront-elles également déployées durant les Jeux Paralympiques ? Ces collègues requièrent, à juste titre, des informations pour s'organiser sans plus attendre.

Par ailleurs, **nous observons une forte augmentation des coûts de transport à laquelle les agents en double résidence sont exposés** pour réaliser les déplacements domicile/travail. Bien que cette question ait été soulevée lors d'une audioconférence sur les JOP au début du mois d'avril, elle reste sans réponse à ce jour. **Face à cette situation exceptionnelle, nous demandons l'activation d'un secours exceptionnel.** C'est notamment le cas pour les agents de la DIPA. A défaut, un aménagement de leurs trajets pendant cette période difficile serait nécessaire. Nous sommes conscients de la charge que cela représente pour l'administration, mais la DIPA ne peut se permettre d'appliquer les solutions d'autres administrations qui encouragent massivement le télétravail.

Enfin, l'UNSA Douanes est intervenue pour soutenir l'attribution gratuite du Pass Navigo à tout le personnel des interrégions d'Ile-de-France et de Paris Aéroports.

Vous pourrez développer ces différents thèmes dans les comptes-rendus dédiés ci-après :

- **RETOUR AU SOMMAIRE**
- **Bilan et perspectives des LDG : plus de conditions mais toujours pas plus de dialogue...**
- **Cycle de la Surveillance : il devient urgent d'adosser la parole aux actes !**

